



MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

AVIS PUBLIC

Signature d'un bail avec la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau

Conformément à l'article 7 du code municipal du Québec,

AVIS est donné que le conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs a autorisé, aux termes de la résolution #19-12-242-5.8 adoptée lors de l'assemblée régulière du conseil du 16 décembre 2019, la signature d'un bail d'une durée de 5 ans avec la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau pour la location de l'espace guichet automatique et bureau du bâtiment portant l'adresse 2682, chemin d'Entrelacs, pour un loyer annuel brut de 5 000 \$, taxes applicables en sus, payable par versements égaux et consécutifs à chaque mois.

DONNÉ à Entrelacs, ce 17^e jour d'avril 2020.

Hugo Allaire,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Entrelacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17^e jour d'avril 2020, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour d'avril 2020.

Hugo Allaire,
Directeur général et secrétaire-trésorier